

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE  
D'INTERVENTION : Commune de **BUEIL** (Département de l'Eure – Seine Normandie Agglomération)

DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL : 12 avril 2019 – sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Sur la Commune de BUEIL, 64 Grande rue, un ensemble immobilier bâti comprenant un commerce et logement à l'étage ainsi qu'un terrain non bâti adjacent, le tout cadastré section **AB n° 94** pour une contenance totale de 972 m<sup>2</sup>.

POS/PLU : Zone U au PLU correspondant à la zone d'habitat du territoire concentrant les parties bâties de la commune et les équipements publics. Cette zone est desservie par les réseaux

PROJET : Un programme mixte est envisagé afin de développer, en complément du maintien de l'activité, l'offre en logements sociaux.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **14 mai 2019 – Avis favorable**  
Densité Habitat : 10 logements/ha  
Mixité : 20 % de logements sociaux.

PROPRIÉTAIRE : **Indivision COUTURE**

ÉVALUATION  
DOMANIALE : *Valeur vénale inférieure au seuil de consultation obligatoire des Domaines.*

IMPUTATION : **Compte n° 950 282 – BUEIL "Bar-Tabac-Restaurant"**  
**Enveloppe projet : 158 600 €**

**28 MAI 2019**

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"

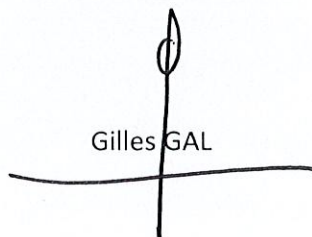


**Dominique LEPETIT**

DAF/FDL

ROUEN le 16 mai 2019

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL